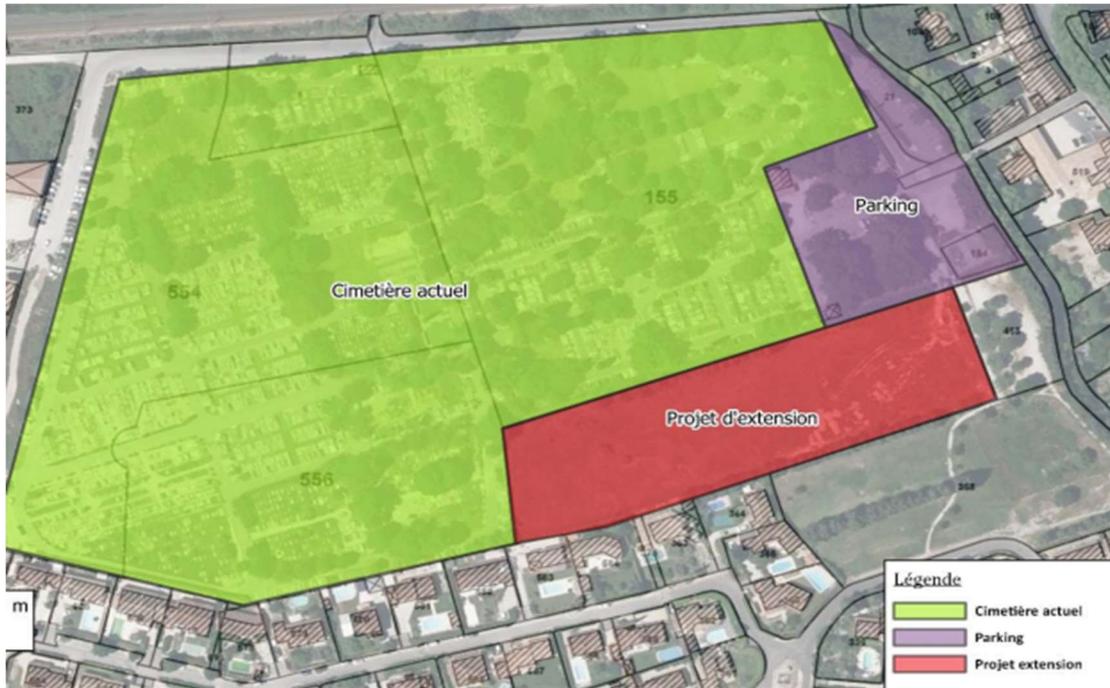


Département de Vaucluse

COMMUNE D'AVIGNON



Enquête publique

RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE DE MONTFAVET
SUR LA COMMUNE D'AVIGNON

09 MAI 2022 – 24 MAI 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Yves SCHALDENBRAND
Commissaire enquêteur

SOMMAIRE

1. Préambule.....	2
2. Objet de l'enquête.....	2
3. Cadre juridique.....	2
4. Composition du dossier.....	2
5. Organisation de l'enquête.....	4
5.1. Désignation du commissaire enquêteur.....	4
5.2. Modalités de l'enquête.....	4
5.3. Affichage et information du public.....	4
5.4. Publicité légale.....	5
6. Déroulement de l'enquête.....	5
6.1. Permanences.....	5
6.2. Climat de l'enquête.....	5
6.3. Clôture de l'enquête.....	5
7. Relation comptable des observations.....	6
7.1. Observation orale.....	6
7.2. Courriers.....	6
8. Procès-verbal de synthèse et mémoire en réponse.....	7
9. Annexes.....	8

RAPPORT D'ENQUETE

1. Préambule

La commune d'Avignon avait adopté, en 1974 un projet d'extension du cimetière de Montfavet, l'un des trois cimetières de la commune.

La première tranche, réalisée côté ouest est aujourd'hui saturée d'où le projet d'extension côté sud-est sur une parcelle vierge et clôturée (Art. L2223-1 du CGCT).

Une délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2021, a approuvé le principe de son agrandissement.

Le cimetière actuel est d'une superficie de 28 152m², l'extension projetée, située au sud-est du cimetière actuel est de 9727 m².

La commune étant propriétaire de la parcelle concernée, il n'y a pas lieu à déclaration d'utilité publique.

Le porteur de projet est par ailleurs également le maître d'ouvrage.

Cette extension permettrait de couvrir les besoins de la commune pour un minimum de 5 ans.

2. Objet de l'enquête

La présente enquête publique est préalable à la demande d'autorisation d'extension par l'autorité préfectorale.

3. Cadre juridique

- Code de l'environnement, articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ;
- Décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique
- Ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016 modifiant le décret précité
- Décision n° E22000006/84 du 10 février 2022 du président du tribunal administratif de Nîmes désignant Monsieur Yves Schaldenbrand en qualité de commissaire enquêteur pour conduire la présente enquête ;
- Arrêté municipal n°220406 du 07 avril 2022 portant mise à l'enquête publique ;

4. Composition du dossier

Le dossier soumis à enquête publique a été élaboré par la **Direction Etudes et Travaux des Aménagements Urbains** de la commune d'Avignon 14, avenue Eisenhower 84000 Avignon. Tél. 04 90 80 00

Il comprend :

1. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

1.1 PROCEDURE D'AGRANDISSEMENT DE CIMETIERE

1.2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

1.3 A L'ISSUE DU RENDU DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

2. PRESENTATION DU SECTEUR DE L'ETUDE

2.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.2 LE PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE

2.2.1 Localisation du projet d'extension

2.2.2 Les cimetières actuels et leurs capacités

2.2.3 Intérêt du projet d'extension du cimetière de Montfavet

3. JUSTIFICATION DU CHOIX DE L'EXTENSION DU CIMETIERE DE MONTFAVET

3.1 DONNEES DEMOGRAPHIQUES

3.1.1 Structure de la population

3.2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE SECTEUR D'ETUDE

3.2.1 Caractéristique urbaine et paysagère

3.2.2 Aspect hydrogéologique : synthèse de l'avis de l'hydrogéologue

3.2.3 Environnement naturel

4. DESCRIPTIF DU PROJET

4.1 PROGRAMME DE L'EXTENSION DU CIMETIERE

4.2 PRINCIPE D'AMENAGEMENT

4.2.1 Murs d'enceinte

4.2.2 Relatif au traitement paysager et à la gestion des eaux pluviales

4.2.3 Relatif à la circulation et le stationnement

Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2021 décidant de valider le projet d'extension du cimetière de Montfavet et autorisant l'élu délégué à solliciter le Préfet pour obtenir son autorisation sur le projet.

En annexe 2 :

AVIS SUR LA FAISABILITE HYDROGEOLOGIQUE D'EXTENSION D'UN CIMETIERE

Etude de la Société HYDROSOL Ingénierie, 373 B Route de Cavaillon 84460 CHEVAL BLANC tél. 04 90 71 33 26

Il comprend :

- Le contexte géographique
- Le contexte hydrologique
- Le contexte géologique
- Le contexte hydrogéologique
- Risque d'inondation
- Plan local d'urbanisme

Un plan du site au 1 :200 intitulé Avant-projet format A0

Un plan du site au 1 :200 intitulé Avant-projet pluvial en format A0

L'arrêté d'ouverture d'enquête 20220406 en date du 07 avril 2022

En conclusion, le projet respecte le Plan Local d'Urbanisme, il est donc compatible avec celui-ci ; Compte tenu de la profondeur piézométrique, le projet semble compatible avec la réglementation en vigueur vis-à-vis de la nappe

Commentaire du CE : *le dossier administratif et technique est exhaustif, clair et compréhensible. Il est conforme à la réglementation en vigueur en matière d'enquête publique pour un projet d'extension d'un cimetière.*

5. Organisation de l'enquête

5.1. Désignation du commissaire enquêteur

Un appel téléphonique du Tribunal administratif de Nîmes en date du 10 février 2022 proposait la présente enquête publique au commissaire enquêteur qui l'a acceptée.

La décision n°E22000006/84 du 10/02/2022 de M. Le Président du Tribunal Administratif de Nîmes désignait M. Yves Schaldenbrand, fonctionnaire de la Police Nationale en retraite, 116 boulevard Frédéric Mistral 84260 Sarrians en qualité de commissaire enquêteur.

5.2. Modalités de l'enquête

Ce n'est toutefois que le 07 mars que la décision de désignation du Tribunal administratif de Nîmes parvenait à la fois au commissaire enquêteur par courriel ainsi qu'au porteur de projet, en l'occurrence la mairie d'Avignon.

Le 09 mars 2022, le commissaire enquêteur contactait téléphoniquement le responsable du projet en mairie d'Avignon mais le dossier d'enquête n'a été réceptionné que le 05 avril par courriel.

Le 06 avril, les modalités de l'enquête publique étaient fixées par téléphone ainsi que le projet d'arrêté la prescrivant.

D'un commun accord, la période d'enquête, d'une durée de 16 jours, a été prévue du lundi 09 mai au mardi 24 mai 2022 inclus et trois permanences étaient fixées.

Le 08 avril, le commissaire enquêteur rencontrait au Cimetière de Montfavet M. Eric Nacquemouche, directeur Etudes et Travaux d'Aménagements Urbains et Madame Carole Bégué, directrice d'opérations (projets) pour une visite approfondie des lieux en compagnie de M. Michel Costantino, chef de secteur des services techniques des cimetières.

Cette visite était suivie par celle de la mairie-annexe de Montfavet, siège de l'enquête avec contact auprès de M. François-Joseph Michel, directeur administratif de la mairie-annexe de Montfavet.

A cette occasion, le commissaire enquêteur a pris possession du dossier « papier » de l'enquête publique.

5.3. Affichage et information du public

L'affichage a bien été effectué au moins quinze jours avant le début de l'enquête et jusqu'à la fin de l'enquête, à l'extérieur de la mairie centre, place de l'Horloge à Avignon, à la mairie-Annexe de Montfavet, siège de l'enquête et au cimetière de Montfavet.

Des photographies des Avis d'enquête ont été prises par les services de la Mairie et le commissaire enquêteur a constaté leur présence avant et au cours de l'enquête.

Le dossier d'enquête était consultable en mairie-annexe de Montfavet aux jours et heures d'ouverture au public, soit :

Lundi : 08h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Mardi : 08h30 – 17h00

Mercredi : 08h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Jeudi : 08h30 – 17h00

Vendredi : 08h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Il l'était également à l'adresse suivante : <http://www.avignon.fr/ma-ville/urbanisme/> ainsi que sur un ordinateur portable à la disposition du public en Mairie-Annexe, de même qu'à l'Hôtel de ville, place de l'Horloge à Avignon.

Les observations et contre-propositions pouvaient être faites sur le registre d'enquête joint au dossier, par courrier postal adressé ou remis au commissaire enquêteur en mairie et par voie électronique à l'adresse : mairie.annexe.montfavet@mairie-avignon.com au plus tard le mardi 24 mai 2022 à 17h, clôture de l'enquête.

5.4. Publicité légale

Elle a bien été effectuée par deux avis dans deux journaux régionaux ou locaux paraissant dans le département et dans les délais légaux, à savoir :

- LA PROVENCE des 21 avril et 17 mai 2022
- LE DAUPHINE LIBERE des 22 avril et 16 mai 2022

6. Déroulement de l'enquête

6.1. Permanences

Elles se sont tenues en mairie-annexe de Montfavet, 8, square des Cigales :

- Lundi 09 mai de 09h00 (heure de l'ouverture de l'enquête) à 12h00,
- Mercredi 18 mai, de 14h00 à 17h00,
- Mardi 24 mai, de 14h00 à 17h00, (heure de clôture de l'enquête)

Le public a été reçu dans une salle de plain-pied, tout à fait adaptée, indiquée par une affiche « enquête publique »,

6.2. Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans des conditions correctes, toutes les personnes qui se sont présentées ont été reçues.

Aucun incident n'a été à déplorer.

La coopération du personnel communal a été satisfaisante.

6.3. Clôture de l'enquête

L'enquête s'est terminée le mardi 24 mai 2022 à 17h00 à la fin de la dernière permanence.

Le registre d'enquête a été clos par le commissaire enquêteur qui l'a emporté ainsi que le dossier d'enquête mis à disposition du public.

7. Relation comptable des observations

Cette enquête a fait l'objet de :

- 1 observation orale
- 2 courriers

7.1. Observation orale

- **Monsieur BAUDRY Olivier** pour se renseigner sur les détails du projet et indiquer vouloir adresser un courrier au commissaire enquêteur concernant une proposition d'aménagement rectifié dans la disposition de certains caveaux de la future extension.

Commentaire du commissaire enquêteur : Monsieur Baudry s'est effectivement présenté lors de la deuxième permanence, en compagnie de M. ERMAN et a remis un courrier dactylographié présentant une proposition d'aménagement modifié. (Voir Courriers C1 et C2)

7.2. Courriers

C 1. Lettre de MM. et Mmes Frédéric SANCHEZ, Philippe ERMAN, Jean-Luc QUEYLA et Olivier BAUDRY, non datée, qui propose l'inversion de l'installation de caveaux libres, non pas côté mur sud de l'extension comme prévu par le porteur de projet mais côté mur nord de la future extension où existe une rangée de cyprès.

Réponse du porteur de projet : Pour implanter des caveaux au nord du projet derrière la haie de cyprès, le porteur de projet serait obligé de prolonger la voirie afin de permettre l'accès aux engins et corbillards. Or la création de cette voirie nécessiterait de s'approcher à moins de 2m des troncs de cyprès, (lesquels je le rappelle doivent être conservés) ce qui est considéré comme dangereux pour leur préservation, comme nous l'impose la charte de l'arbre de la ville d'Avignon. En conséquence, il n'est pas possible de créer cette voirie d'accès sans nuire à la haie de cyprès, d'où l'impossibilité de créer des concessions à cet endroit du projet.

De plus, la ville ayant des besoins importants en termes de concessions disponibles pour éviter la saturation des cimetières, le projet se doit de répondre à cette demande. Nous ne pouvons pas réduire le nombre de concession du projet. Pour mémoire, aucun élément construit ne dépassera la hauteur du mur du cimetière.

Commentaire du commissaire enquêteur : Malgré l'argumentaire développé dans le courrier des riverains de la future extension, les termes du mémoire du porteur de projet, autant techniques que stratégiques, paraissent à même de contrebalancer la demande des auteurs du courrier concerné.

C 2. Courriel de M. Jean-Luc QUEYLA, daté du 19 mai 2022, qui indique que le projet global n'appelle pas d'observation particulière mais indique que la création d'un portail donnant directement sur la parcelle « verte » n'apparaît pas judicieuse voire présentant des risques et suggère de le supprimer ou de le remplacer par un portail en zone nord.

Il reprend également la proposition du courrier C1 sur l'inversion de l'aménagement de caveaux côté mur sud.

Réponse du porteur de projet : Le portail envisagé dont il est question, était une commodité pour les services techniques et funéraires de la Ville. Cependant, au regard de son utilité ultérieure, le porteur de projet décide de l'abandonner et le supprimera de ses plans.

I. CONCLUSION

Hormis la suppression du portail, le projet global ne sera en conséquence pas modifié, au regard des éléments développés en réponse au public.

Commentaire du commissaire enquêteur : L'abandon de la création du portail devrait satisfaire, du moins en partie l'auteur du courriel.

8. Procès-verbal de synthèse et mémoire en réponse

Le mercredi 25 mai 2022, le 1^{er} Procès-verbal de synthèse a été remis et commenté à M. Eric Nacquemouche en charge du dossier, dans les locaux de la Direction Etudes et Travaux des Aménagements Urbains, 14, avenue Eisenhower à Avignon.

Après signature, un exemplaire a été repris par le commissaire enquêteur.

Le mardi 31 mai 2022, le second Procès-verbal de synthèse a été remis et commenté à la même personne et au même endroit.

Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage a été reçu le 01 juin par courriel et le XX juin par courrier postal en recommandé avec AR.

Ces deux documents sont joints au présent rapport.

Sont également joints à ce rapport, en document séparé, les conclusions motivées du commissaire enquêteur sur l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière de Montfavet ainsi que son avis.

Commentaire général du commissaire enquêteur : la présente enquête a été réalisée dans de bonnes conditions tant sur le plan de la règlementation que dans ses aspects techniques.

A l'exception toutefois d'un courriel, réceptionné par la Mairie-annexe pendant l'enquête mais non communiqué au Commissaire enquêteur dans la durée de l'enquête.

Afin d'éviter une éventuelle fragilisation de la procédure, le contenu de ce courriel a été pris en compte et a fait l'objet du second Procès-verbal de synthèse.

La durée de l'enquête, réduite à 16 jours, n'a pas impacté défavorablement l'enquête publique.

Le dossier d'enquête était par ailleurs complet.

Le public a pu s'exprimer et le porteur de projet a répondu aux observations formulées.

Le site internet de l'enquête a fait l'objet de 33 vues uniques et 41 pages ont été vues.

Sarrians, le 03 juin 2022

Yves Schaldenbrand

Commissaire enquêteur

9. Annexes au rapport d'enquête

- Dossier d'enquête

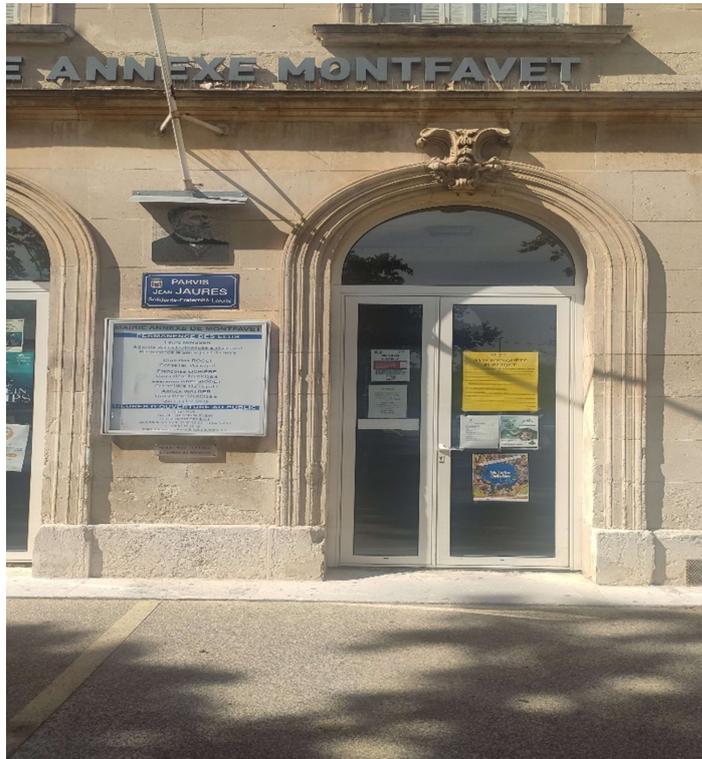
- Registre d'enquête

- Formalités d'affichage

- Procès- verbal de synthèse

- Mémoire en réponse de la Mairie d'Avignon

Emplacement de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE à l'entrée de la Mairie-annexe de Montfavet



Emplacement de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE à la Mairie Centre d'Avignon



Emplacement de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE au cimetière de Montfavet
Entrée de la future extension



Emplacement de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE au cimetière de Montfavet
Entrée du cimetière actuel



« Le Dauphiné libéré » 1^{er} AVIS 22 avril 2022

AVIS

Enquêtes publiques

**COMMUNE
D'AVIGNON**

Avis au public

Enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet pour l'extension du cimetière de Montfavet

Par arrêté n° 20220406 du 07/04/2022, l'adjoint au maire délégué à l'administration générale, au personnel, aux systèmes d'information et à la gestion de crise, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la procédure de déclaration de projet pour l'extension du cimetière de Montfavet.

Le projet prévoit l'extension du cimetière avec la construction de deux ossuaires, la création d'un jardin du souvenir et l'aménagement d'un quai à déchets.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Yves SCHALDENBRAND retraité de la police nationale, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie annexe de Montfavet, 8 Square des Cigales 84140 AVIGNON du Lundi 9 Mai 2022 au Mardi 24 Mai 2022 soit pendant 16 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie annexe :

- Le lundi 09 Mai 2022 de 9H00 à 12H00
- Le mercredi 18 Mai 2022 de 14H00 à 17H00
- Le mardi 24 Mai 2022 de 14H00 à 17H00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <http://www.avignon.fr/ma-ville/urbanisme>

en mairie annexe aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30-12h00 ; 13h30-17h00) et sur un poste informatique mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville du lundi au mercredi de 08h00 à 16h30, le jeudi de 08h00 à 18h00 et le vendredi de 08h30 à 16h30.

Chacun pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public en mairie annexe pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
- par courrier postal parvenu au plus tard le 24 Mai 2022 à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie annexe de Montfavet, 8 Square des Cigales 84140 AVIGNON.
- auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.
- par courriel à l'adresse suivante mairie.annexe.montfavet@mairie-avignon.com parvenu au plus tard le mardi 24 Mai 2022 à 17H00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés d'enquête publique.

303101400

dant
les
Mair
obse
A la
com
rem
son
Mon
adm
publ
Mair
heur
mèn
(http
A l'is
PLU
Conr
Mon

3043

Il a é
du E
BAT
simç
Muk
de le
en 1
acti
Ces:
l'ass
cess
aux
acti
donr
Laur
soci

3048

Avi
cara
FOR
DEN
SIEC
OBJ
à us

« La Provence » 1^{er}AVIS 21 avril 2022

261786

AVIGNON
Ville d'exception

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet pour l'extension du cimetière de Montfavet

Par arrêté n° 20220406 du 07/04/2022, l'adjoint au maire délégué à l'administration générale, au personnel, aux systèmes d'information et à la gestion de crise, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la procédure de déclaration de projet pour l'extension du cimetière de Montfavet.

Le projet prévoit l'extension du cimetière avec la construction de deux ossuaires, la création d'un jardin du souvenir et l'aménagement d'un quai à déchets.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Yves SCHALDENBRAND retraité de la police nationale, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie annexe de Montfavet, 8 Square des Cigales 84140 AVIGNON du Lundi 9 Mai 2022 au Mardi 24 Mai 2022 soit pendant 16 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie annexe :

- Le lundi 09 Mai 2022 de 9H00 à 12H00
- Le mercredi 18 Mai 2022 de 14H00 à 17H00
- Le mardi 24 Mai 2022 de 14H00 à 17H00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <http://www.avignon.fr/ma-ville/urbanisme> en mairie annexe aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30-12h00 ; 13h30-17h00) et sur un poste informatique mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville du lundi au mercredi de 08h00 à 16h30, le jeudi de 08h00 à 18h00 et le vendredi de 08h30 à 16h30.

Chacun pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public en mairie annexe pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
- par courrier postal parvenu au plus tard le 24 Mai 2022 à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie annexe de Montfavet, 8 Square des Cigales 84140 AVIGNON.
- auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.
- par courriel à l'adresse suivante mairie.annexe.montfavet@mairie-avignon.com parvenu au plus tard le mardi 24 Mai 2022 à 17H00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés d'enquête publique.

AVIS**Enquêtes publiques**

AVIGNON
Ville d'exception

**COMMUNE
D'AVIGNON**

Avis au public

Enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet pour l'extension du cimetière de Montfavet
Par arrêté n° 20220406 du 07/04/2022, l'adjoint au maire délégué à l'administration générale, au personnel, aux systèmes d'information et à la gestion de crise, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la procédure de déclaration de projet pour l'extension du cimetière de Montfavet.

Le projet prévoit l'extension du cimetière avec la construction de deux ossuaires, la création d'un jardin du souvenir et l'aménagement d'un quai à déchets.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Yves SCHALDENBRAND retraité de la police nationale, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie annexe de Montfavet, 8 Square des Cigales 84140 AVIGNON du Lundi 9 Mai 2022 au Mardi 24 Mai 2022 soit pendant 16 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie annexe :

- Le lundi 09 Mai 2022 de 9H00 à 12H00
- Le mercredi 18 Mai 2022 de 14H00 à 17H00
- Le mardi 24 Mai 2022 de 14H00 à 17H00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <http://www.avignon.fr/ma-ville/urbanisme> en mairie annexe aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30-12h00 ; 13h30-17h00) et sur un poste informatique mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville du lundi au mercredi de 08h00 à 16h30, le jeudi de 08h00 à 18h00 et le vendredi de 08h30 à 16h30.

Chacun pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public en mairie annexe pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

- par courrier postal parvenu au plus tard le 24 Mai 2022 à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie annexe de Montfavet, 8 Square des Cigales 84140 AVIGNON.

- auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

- par courriel à l'adresse suivante mairie.annexe.montfavet@mairie-avignon.com parvenu au plus tard le mardi 24 Mai 2022 à 17H00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public seront tenues à la disposition du public et consultables :

- sur le registre d'enquête, transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur
- sur le site <http://www.avignon.fr/ma-ville/urbanisme> pour celles transmises par voie électronique.

Ces observations sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le dossier de déclaration du projet, comprenant les informations environnementales s'y rapportant ;

- la mention des textes régissant l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les déclarations pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de madame BÉGUÉ, directrice de projets et monsieur NACQUEMOUCHE, directeur Études et Travaux (04 90 80 80 00).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement. Ils seront également consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://www.avignon.fr/ma-ville/urbanisme>

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée à l'adjoint au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal approuvera la déclaration de projet éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

**A Avignon, Le 08 Avril 2022
Par David FOURNIER, Adjoint au Maire**

« Le Dauphiné libéré » 2^{ème} AVIS 16 mai 2022

ANNONCES LEGALES

261786



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET POUR L'EXTENSION DU CIMETIÈRE DE MONTFAVET

Par arrêté n° 20220406 du 07/04/2022, l'adjoint au maire délégué à l'administration générale, au personnel, aux systèmes d'information et à la gestion de crise, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la procédure de déclaration de projet pour l'extension du cimetière de Montfavet.

Le projet prévoit l'extension du cimetière avec la construction de deux ossuaires, la création d'un jardin du souvenir et l'aménagement d'un quai à déchets.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Yves SCHALDENBRAND retraité de la police nationale, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie annexe de Montfavet, 8 Square des Cigales 84140 AVIGNON du Lundi 9 Mai 2022 au Mardi 24 Mai 2022 soit pendant 16 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie annexe :

- Le lundi 09 Mai 2022 de 9H00 à 12H00
- Le mercredi 18 Mai 2022 de 14H00 à 17H00
- Le mardi 24 Mai 2022 de 14H00 à 17H00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <http://www.avignon.fr/ma-ville/urbanisme> en mairie annexe aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30-12h00 ; 13h30-17h00) et sur un poste informatique mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville du lundi au mercredi de 08h00 à 16h30, le jeudi de 08h00 à 18h00 et le vendredi de 08h30 à 16h30.

Chacun pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public en mairie annexe pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

- par courrier postal parvenu au plus tard le 24 Mai 2022 à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie annexe de Montfavet, 8

84140 AVIGNON.

- auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.
- par courriel à l'adresse suivante mairie.annexe.montfavet@mairie-avignon.com parvenu au plus tard le mardi 24 Mai 2022 à 17H00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public seront tenues à la disposition du public et consultables :

- sur le registre d'enquête, transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur
- sur le site <http://www.avignon.fr/ma-ville/urbanisme> pour celles transmises par voie électronique.

Ces observations sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le dossier de déclaration du projet, comprenant les informations environnementales s'y rapportant ;
- la mention des textes régissant l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les déclarations pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de madame BEGUE, directrice de projets et monsieur NACQUEMOUCHE, directeur Etudes et Travaux (04 90 80 80 00).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement. Ils seront également consultables en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.avignon.fr/ma-ville/urbanisme>

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée à l'adjoint au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal approuvera la déclaration de projet éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

*A Avignon, Le 08 Avril 2022
Par David FOURNIER,
Adjoint au Maire*

« La Provence » 2^{ème} AVIS 17 mai 2022